



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 6 juillet 2021 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents : M.M. Christian Baril maire
Robert Gendron conseiller siège # 3
M^{me} Amélie Guay conseillère siège # 4
M. René Caron conseiller siège # 5
M^{me} Annie Demers conseillère siège # 6

Est absente : M^{me} Nancy Tousignant conseillère siège # 2

Est présent en vidéoconférence : M. Daniel Demers conseiller siège # 1

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance : M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière et Samantha Jalbert, adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 03 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE 1^{er} JUIN 2021 :
 - 3.1 Approbation;
 - 3.2 Suites;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
 - 5.2 Fermeture de bureau – Vacances;
 - 5.3 Offre de services en droit municipal – Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L;
 - 5.4 Appui à la FQM – Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;
 - 5.5 Avis de motion et présentation – Règlement #173-2021 modifiant le règlement général harmonisé #152-2019 afin d'interdire le colportage dans le but d'offrir des services et/ou objets ou équipements reliés à la protection incendie et corriger certaines coquilles laissées suite à l'abrogation du chapitre sur les animaux;
 - 5.6 Adoption règlement – Règlement #168-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle;
 - 5.7 1045, route Marie-Victorin;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - 7.1 Rénovation à la caserne – Demande du SSIRMRCB;
 - 7.2 Marquage de la cour de la caserne;
8. TRANSPORT :
 - 8.1 Travaux de déneigement et d'entretien du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements – Appel d'offres;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
- 9.2 Puits #8;
- 9.3 Adoption règlement – Règlement #172-2021 relatif à la gestion des matières résiduelles;
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
 - 10.1 Rapport de permis émis en juin 2021;
 - 10.2 Adoption règlement :
 - 10.2.1 Règlement #169-2021 Règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain;
 - 10.2.2 Règlements #170-2021 modifiant le plan d'urbanisme #95-2012;
 - 10.2.3 Règlement #171-2021 abrogeant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #104-2012 et ses amendements;
 - 10.3 Conformité au règlement #170-2021 modifiant le plan d'urbanisme #95-2012;
 - 10.4 Demande à portée collective de la MRC de Bécancour – Dossier numéro 414673 – Appui à l'orientation préliminaire;
 - 10.5 Branchement internet – Marché public;
 - 10.6 Dérogation mineure – Lot 6 084 029, rang Saint-Charles;
11. LOISIRS ET CULTURE :
 - 11.1 Demande d'autorisation de passage – Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux;
 - 11.2 Bibliothèque :
 - 11.2.1 Frais de retard;
 - 11.2.3 Air climatisé;
12. QUESTIONS DIVERSES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE ;

2021-07-148

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2021

3.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

2021-07-149

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin dernier.

3.2 Suites

La directrice générale, France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

Le service offert le 23 juin au soir relatif à la sécurité en haut de la côte du Quai a très bien été. Les agents ont quitté à 11 heures et tout était calme.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale France Grimard, fait la lecture de la correspondance en date du 6 juillet 2021 et répond aux questions des membres du conseil.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

- Dépôt du rapport du service incendie;
- MRC – M^{me} Amélia Croteau, dossiers des nuisances;

5.2 Fermeture de bureau – Vacances

2021-07-150

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De fermer le bureau municipal du 19 au 30 juillet prochains inclusivement, en raison des vacances estivales.

5.3 Offre de services en droit municipal – Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L

Considérant que des informations au niveau juridique sont fréquemment nécessaires concernant les opérations courantes de la municipalité;

Considérant la proposition de services juridiques annuels en date 3 juin dernier par la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » permettant de choisir entre 6 forfaits annuels;

2021-07-151

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la proposition de services juridiques annuels en optant pour le forfait complet pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 de la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » au coût de 1 200 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu de désigner la directrice générale à titre de personne-ressource pouvant communiquer avec les procureurs dans le cadre de cette entente.

5.4 Appui à la FQM – Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

Considérant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Considérant les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

Considérant le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

Considérant l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

2021-07-152

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Que la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

Que la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

5.5 Avis de motion et présentation – Règlement #173-2021 modifiant le règlement général harmonisé #152-2019 afin d'interdire le colportage dans le but d'offrir des services et/ou objets ou équipements reliés à la protection incendie et corriger certaines coquilles laissées suite à l'abrogation du chapitre sur les animaux

Monsieur Robert Gendron donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

Règlement n° 173-2021 modifiant le règlement général harmonisé #152-2019 afin d'interdire le colportage dans le but d'offrir des services et/ou objets ou équipement reliés à la protection incendie et corriger certaines coquilles laissées suite à l'abrogation du chapitre sur les animaux;

La directrice générale présente le projet et en fait un résumé;

Avis est également donné que le projet de règlement soit disponible pour consultation, sur demande, par téléphone ou par courriel (administration@deschaillons.ca);

5.6 Adoption règlement – Règlement #168-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Considérant que le Règlement numéro 158-2020 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 4 février 2020, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

Considérant que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

Considérant que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'un avis de motion a été donné par M^{me} Amélie Guay et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 1 juin 2021.

2021-07-153

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement #168-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

5.7 1045, route Marie-Victorin

Considérant la rencontre du 11 juin dernier au site de l'ancien CHSLD à démolir, situé au 1045 route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent, avec les responsables de la démolition du CIUSSS MCQ;

Considérant qu'une demande de confirmation est demandée relative à l'état des lieux dans lequel le terrain nous sera remis;

- Laisser en place les arbres matures qui n'entraveront pas les travaux de démolition;
- Laisser en place l'asphalte le plus possible. Des bandes autour du bâtiment devront fort probablement être enlevées pour retirer les réservoirs d'huile ainsi que les fondations du bâtiment;
- Enlever la végétation située près du bâtiment pour permettre les travaux de démolition;
- Retirer le garage ainsi que les lampadaires raccordés au bâtiment;
- S'assurer que les conditions de l'offre d'achat soient respectées, telle que la décontamination de la propriété s'il y a lieu;

2021-07-154

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De confirmer au responsable de la démolition du CIUSSS MCQ que le conseil accepte l'état des lieux tel que décrit ci-dessus suite à la démolition l'ancien CHSLD à démolir, situé au 1045, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2021-07-155

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	12 405,28 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	42 432,81 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	36 838,80 \$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rénovation à la caserne – Demande du SSIRMRCB

Considérant que le service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour demande la possibilité de faire une modification de la caserne pour faire un espace de rangement;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que ladite modification se résume comme suit : faire une ouverture sous l'escalier dans le corridor menant vers le bureau;

Considérant que les modifications n'excéderont pas 100 \$

2021-07-156

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la modification de la caserne pour faire un espace de rangement.

7.2 Marquage de la cour de la caserne

Considérant que la cour de la caserne d'incendie a été asphaltée en juin dernier;

Considérant que pour les fins de sécurité, le marquage de la cour est nécessaire afin d'identifier les places de stationnement et les stationnements interdits;

2021-07-157

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la dépense pour le marquage de la cour de la caserne d'incendie.

8. TRANSPORT

8.1 Travaux de déneigement et d'entretien du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements – Appel d'offres

2021-07-158

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la demande de soumissions par voie publique, dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal « Le Courrier Sud ». La demande de soumission est pour des travaux de déneigement et d'entretien du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements, pour une période de (3) ans, pour les saisons hivernales 2021 à 2024, avec possibilité d'une prolongation d'une durée de (2) ans. Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le 25 août 2021 et ouvertes publiquement le même jour à la même heure.

Il est de plus résolu d'accepter le devis de soumission tel que rédigé.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de juin 2021 est de 386 m³ (85 008 gallons impériaux).

9.2 Puits #8

Considérant que la pompe au puits #8 est défectueuse et ne permet plus l'utilisation de ce puits;

Considérant les soumissions reçues pour rendre le puits #8 fonctionnel :

Les Pompes Garand inc.	Achat d'une pompe	4 274,50 \$*
Samson & Frères inc.	Retrait et installation des pompes	5 200,00 \$*
Arrakis consultants inc.	Inspection caméra du puits P-8	2 275,00 \$*



2021-07-159

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

* plus les taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter les 3 soumissions énumérées ci-dessus en ajoutant les taxes applicables, pour rendre le puits #8 fonctionnel.

De demander à la firme « Arrakis consultants inc. » une soumission pour le puits #7.

9.3 Adoption du règlement – Règlement #172-2021 relatif à la gestion des matières résiduelles

Considérant l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* autorisant la municipalité à adopter des règlements en matière d'environnement, ce qui comprend la gestion des matières résiduelles;

Considérant qu'il y a lieu de réviser la réglementation existante, notamment en vue d'y ajouter les règles relatives à la gestion des matières organiques;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M. René Caron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2021;

2021-07-160

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement #172-2021 relatif à la gestion des matières résiduelles;

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport des permis émis en juin 2021

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de juin 2021 indique que 8 permis ont été délivrés pour un montant total de 72 400 \$.

10.2 Adoption règlement :

10.2.1 Règlement #169-2021 – Règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain

Considérant qu'en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut, par règlement, assujettir la délivrance de tout permis de construction ou de lotissement ou de tout certificat d'autorisation à la production d'une expertise par le demandeur dans le but de renseigner le conseil municipal sur la pertinence de délivrer le permis ou le certificat et sur les conditions auxquelles devrait, le cas échéant, être assujettie cette délivrance compte tenu de ces contraintes;

Considérant que ledit règlement s'applique spécifiquement pour les interventions dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain de la municipalité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} juin 2021 par M. Robert Gendron;

2021-07-161

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement #169-2021 intitulé Règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain.

10.2.2 Règlement #170-2021 modifiant le plan d'urbanisme #95-2012

Considérant que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 104-2012 est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que ledit règlement est difficile d'application et ne répond pas aux objectifs souhaités par la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent à l'égard de la protection du paysage et du patrimoine bâti;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a amorcé une réflexion afin d'adopter un nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale qui répondra davantage aux objectifs de la municipalité;

Considérant que le plan d'urbanisme # 95-2012 fait mention de la nécessité d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour prévoir un développement résidentiel centré sur un parc récréoforestier pour le site résidentiel sud et pour assurer la qualité architecturale des constructions le long de la route 132;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut modifier ledit plan d'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} juin 2021 par M^{me} Amélie Guay;

Considérant qu'en vertu de l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

Considérant qu'un avis annonçant la tenue de la consultation écrite a été publié le 2 juin 2021;

Considérant que la période de consultation par écrit s'est déroulée du 17 juin au 1^{er} juillet 2021;

2021-07-162

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement #170-2021 modifiant le plan d'urbanisme #95-2012.

10.2.3 Règlement #171-2021 abrogeant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #104-2012 et ses amendements

Considérant que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 104-2012 est en vigueur depuis le 28 juin 2012;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que ledit règlement est difficile d'application et ne répond pas aux objectifs souhaités par la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent à l'égard de la protection du paysage et du patrimoine bâti;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a amorcé une réflexion afin d'adopter un nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale qui répondra davantage aux objectifs de la municipalité;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut abroger ledit règlement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} juin 2021 par M. Daniel Demers;

Considérant qu'en vertu de l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

Considérant qu'un avis annonçant la tenue de la consultation écrite a été publié le 2 juin 2021;

Considérant que la période de consultation par écrit s'est déroulée du 17 juin au 1^{er} juillet 2021;

2021-07-163

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement # 171-2021 abrogeant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 104-2012 et ses amendements.

10.3 Conformité au règlement #170-2021 modifiant le plan d'urbanisme #95-2012

Considérant que lors d'une séance tenue le 6 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement #170-2021 modifiant le plan d'urbanisme # 95-2012;

Considérant que, par application de l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent doit, dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié;

Considérant que le règlement de concordance #171-2021 abrogeant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 104-2012 et ses amendements a été adopté lors de cette même séance du conseil municipal du 6 juillet 2021;

Considérant que, par application de l'article 110.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut indiquer que le règlement de zonage, de lotissement ou de construction de la municipalité, l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV ou son règlement prévu à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* n'a pas à être modifié pour le rendre conforme au plan d'urbanisme;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2021-07-164

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent indique que le règlement de zonage # 96-2012, le règlement de lotissement # 97-2012, le règlement de construction # 98-2012, le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012 et le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction # 100-2012 n'ont pas à être modifiés pour les rendre conformes au plan d'urbanisme.

10.4 Demande à portée collective de la MRC de Bécancour – Dossier numéro 414673 – Appui à l'orientation préliminaire

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a déposé l'orientation préliminaire dans le dossier numéro 414673;

Considérant que la décision qui sera rendue dans le présent dossier sera une décision synthèse incluant la décision rendue antérieurement au dossier numéro 368142;

Considérant que les rencontres entre la MRC, la CPTAQ et l'UPA ont conduit à un consensus relatif à la demande à portée collective (îlots et secteurs) que la MRC a présenté de concert avec les municipalités;

Considérant que le consensus entre les parties conduit à une gestion rigoureuse de l'implantation de nouvelles résidences sur le territoire agricole de la MRC;

Considérant que le service de l'aménagement a rencontré les directions générales des municipalités afin de présenter les lignes directrices de l'orientation préliminaire;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent accepte les conclusions et les conditions énoncées à l'orientation préliminaire;

2021-07-165

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent appuie favorablement le contenu présenté à l'orientation préliminaire au dossier numéro 414673.

10.5 Branchement internet – Marché public

Point reporté à une séance ultérieure. Des informations supplémentaires seront disponibles au courant du mois de juillet. La directrice générale est autorisée à procéder si les coûts sont raisonnables et la dépense sera entérinée à une prochaine séance.

10.6 Dérogation mineure – Lot 6 084 029, rang Saint-Charles

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les Consultants Lemay & Choinière inc. pour son client Ferme Imaro SENC sur le lot 6 084 029, situé dans le rang Saint-Charles à Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que ladite dérogation demande une réduction des distances séparatrices actuellement en vigueur aux dispositions de l'article 237 du règlement de zonage #96-2012;



Municipalité de Deschailions-sur-Saint-Laurent

Considérant la résolution #2021-06-134 de la séance du conseil du 1^{er} juin dernier demandant une rencontre à la Ferme Imaro SENC, accompagnée de leur consultant afin de justifier leur demande et démontrer le préjudice sérieux occasionné par les normes des distances séparatrices.

Considérant que le rapport déposé suite à ladite rencontre démontrant le préjudice sérieux occasionné par les normes de distances séparatrices;

2021-07-166

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande de dérogation mineure demandée par les Consultants Lemay & Choinière inc. pour son client Ferme Imaro SENC sur le lot 6 084 029, situé dans le rang Saint-Charles à Deschailions-sur-Saint-Laurent demandant une réduction des distances séparatrices actuellement en vigueur aux dispositions de l'article 237 du règlement de zonage #96-2012.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Demande d'autorisation de passage – Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux

Considérant que nous avons reçu une demande d'autorisation de passage pour la Randonnée du souvenir Thierry LeRoux le 15 juin dernier;

2021-07-167

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le passage pour la Randonnée du souvenir Thierry LeRoux sur notre territoire le 20 août 2021.

11.2 Bibliothèque

11.2.1 Frais de retard

Considérant que lors d'une rencontre des coordonnateurs du réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, il a été démontré que plusieurs bibliothèques n'ont plus de frais de retard et ce, de façon permanente et non seulement le temps de la pandémie;

Considérant que ce mouvement de lever les frais avait débuté avant la pandémie. Ce mouvement se veut à la grandeur du Québec et pour toutes les catégories de bibliothèques, petites ou grandes, milieu rural ou urbain;

Considérant que la chute de livres installée à l'extérieur de la bibliothèque aide grandement au retour des livres dans les délais;

2021-07-168

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De lever les frais de pénalités, de façon permanente, pour les retours des livres en retard.

11.2.2 Air climatisé

Considérant qu'il fait très chaud à la bibliothèque;

2021-07-169

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'autoriser la dépense pour l'installation d'un air climatisé à la bibliothèque de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, n'excédant pas 600 \$, plus les taxes applicables.

11.3 Demande d'aide financière – Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)

Considérant qu'une aide financière du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) est actuellement disponible;

Considérant que la municipalité désire revoir l'aménagement de son belvédère à la halte routière et voir à la réfection de son terrain de tennis;

2021-07-170

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver le dépôt du projet dans le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC);

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents relatifs audit programme.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Possibilité de planter des arbres entre la caserne et la propriété de M. Lemay ?

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions qui ont été transmises par courriel ou en présentiel :

Aucune question n'a été transmise par courriel.

Questions du public :

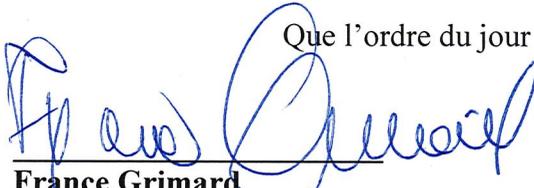
- Consultation publique;
- Zone verte – Ouverture du bureau municipal;
- Projet église;
- Rang Saint-Joseph – Abattage d'arbre;
- Expropriation;
- Quai à la marina;

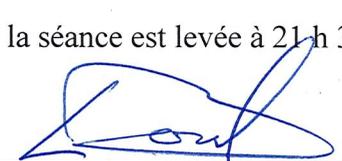
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-07-171

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 21 h 36.


France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière


Christian Baril
maire